

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-10-15-2

Séance du lundi 16 décembre 2024

BARREAU ROUTIER OUEST D'ALTKIRCH

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia

EXCUSEES :

MILLION Lara, TENENBAUM Anne

ABSENTS:

VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil général du Haut-Rhin n°CP-2011-2-3-1 du 18 février 2011 approuvant le programme de l'opération « Barreau Ouest d'ALTKIRCH » dans sa version de 2010,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD 2023-5-8-3 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD 2024-3-8-4 du 21 octobre 2024 relative à l'exécution anticipée du Budget 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller du 8 novembre 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le pré-programme de l'aménagement pour le barreau routier Ouest d'Altkirch selon les conclusions des études préliminaires, joint en annexe à la présente délibération, à savoir le choix de superposer le barreau routier avec le remblai de rétention hydraulique réalisé par le syndicat mixte de l'Ill ainsi que le programme du projet d'ensemble ;
- Approuve le budget prévisionnel réévalué pour la réalisation de l'aménagement, pour un montant de 18,7 M €HT – 22,44 M€ TTC (valeur juin 2024) ;
- Approuve le principe de recourir, par voie de marché public, à un maître d'œuvre externe sur la base de ce programme, en vue de réaliser les études de conception opérationnelles (avant-projet et projet) et les dossiers de procédures administratives ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à engager les procédures administratives nécessaires pour autoriser le projet.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P068	O027	P068E01	T05	(1513) 20-2031-843	2 040 000 €
P068	O027	P068E01	T05	(1514) 23-2315-843	20 400 000 €
TOTAL					22 440 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions

FREMONT Danien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

1 non-participation au vote

Nicolas JANDER, Maire de la Commune d'Altkirch